



Vice cache de la part de l'agence oui ou non

Par **loujo**, le **17/05/2013** à **21:14**

bonjour

j'ai loué un appartement et j'ai appris par des voisins que le précédent locataire s'est suicidé dans cet appartement avec arme est-ce que l'agence aurait du m'en avertir depuis j'ai du mal à rester dans cet appartement merci de bien vouloir répondre à ma question et par avance je vous en remercie

Par **Lag0**, le **17/05/2013** à **21:18**

Bonjour,

La notion de vice caché n'existe pas dans les baux d'habitation.

Et aucune loi n'oblige un bailleur à expliquer aux locataires tout ce qui a pu se passer dans un logement.

Imaginez dans le cas d'une très vieille maison ayant connu des révolutions et des guerres le nombre de morts violentes qui ont pu s'y passer !